

Le recouvrement des charges

REF : COP-017

Administrer l'immeuble impose de procéder au recouvrement des charges de copropriété pour notamment assurer la continuité de la trésorerie du syndicat des copropriétaires. Les procédures spécifiques, les garanties du syndicat sont des rouages essentiels à connaître pour assurer cette mission.

Textes : Loi du 10 juillet 1965 ; Décret du 17 mars 1967 ; Actualité jurisprudentielle

Lien site boutique : <https://urlz.fr/hoiR>

Durée

8.00 heures (1.00 jours)

Profils des apprenants

- Administrateurs de biens, syndics, avocats, administrateurs judiciaires, géomètres-experts.

Pré-requis

Aucun pré-requis pour cette action de formation

Type d'action de formation

Action de formation

Objectifs pédagogiques

- Être en capacité de procéder au recouvrement des charges de la copropriété

Contenu de la formation

- I.- LES DEBITEURS DE CHARGES ET CAS PARTICULIERS
 - Qui est un copropriétaire débiteur ?
 - Le lot en indivision ou démembré
 - Le cas spécifique des époux, concubins et pacsés
 - Le décès et la succession vacante
 - Cas pratiques
- II.- LES GARANTIES LEGALES ET CONVENTIONNELLES
 - A. Quelles garanties ?
 - B. La mise en œuvre des garanties
 - Cas pratiques sur la présentation d'une opposition
- III.- LE CONTENTIEUX
 - A. La phase « pré-contentieux » et les MARD
 - B. Les conditions de l'action
 - C. La mise en œuvre de l'action - La phase « pré-contentieux » et les MARD - La procédure judiciaire - L'exécution
 - Cas pratiques

Organisation de la formation

Edilaix

33 COURS DE VERDUN RECAMIER
69287 Lyon cedex 02
Email: formation@groupe-edilaix.com
Tel: 0472497911

**Moyens pédagogiques et techniques**

- Accueil des apprenants dans une salle dédiée à la formation ;
- Documents et supports de formation à télécharger en version pdf;
- Exposés théoriques ;
- Etude de cas concrets ;
- Quiz de fin de formation.

Dispositif de suivi de l'exécution de l'évaluation des résultats de la formation

L'atteinte des objectifs est évaluée par un questionnaire et donnera lieu à la remise d'une attestation de fin de formation.

Accessibilité

Vous avez des besoins spécifiques (en matière d'accessibilité handicap, régime spécial, ou autres).
Réfèrent handicap : Alexandra MARTIN formation@groupe-edilaix.com. (Nous prévenir au moins 3 semaines avant le début de la formation).

Équipe pédagogique Edilaix

Comité pédagogique composé de :

Yves STERVINOÛ - Président de la société Edilaix

Jean-Marc ROUX - Responsable pédagogique et directeur scientifique des éditions Edilaix

Alexandra MARTIN - Directrice de la société Edilaix et référante handicap

Julie STERVINOÛ - Gestionnaire de formation

[Conditions générales d'inscription sur www.edilaix.com](http://www.edilaix.com)

[Livret d'accueil participant](#)